Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900443-20251215-2025_056-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09/12/2025
Date d'affichage : 17 DEC. 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 17 Procuration : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN Éric BODIOU, Marie-Louise KERHOAS, Guy LE FLOC'H, Loeizaïg ROBACHE, Jean-Luc VERBRUGGE, Josiane CHARRIER, Marie Françoise ROSPARS, Pierre BESCOU, Marie-Claude NEDELEC, Luc COUSQUER, Anne LARVOL, Matthieu CAUGANT (à partir de 19h10), Philippe MARTEL, Odile CANQUETEAU, Patrice HASCOËT.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :, M. Jean-Marc CORNILLOU, donne procuration à M. Éric BODIOU et Mme Morgane MENEC donne procuration à Mme Odile CANQUETEAU.

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2025-056 Approbation du plan de financement relatif à l'aménagement de l'étage de la maison médicale

La maison médicale de Dinéault a ouvert ses portes en mai 2021, actuellement, seul le rez-de-chaussée est aménagé et occupé par un médecin généraliste, une kinésithérapeute et un cabinet infirmier (6 IDE). Il s'agit désormais de finaliser les travaux de l'étage afin de pouvoir proposer un plus large panels de praticiens.

Détail des coûts de l'opération	**Coûts en € HT**
. Maîtrise d'œuvre	10 000.00 €
. Travaux	40 000.00 €
Coût total de l'opération	**50 000.00 € HT**

Le coût de cette opération est estimé à 50 000.00 € HT.
Afin de bénéficier de la subvention du Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030 – Volet n°1 – Aide aux projets communaux réalisés en 2026, un plan de financement de cette opération est proposé ci-dessous :

Recettes	%	Montant total de la subvention	Etat d'avancement
Département – Volet 1 Pacte Finistère 2030	80 %	40 000.00 €	Sollicitée
Total recettes		40 000.00 €	
Autofinancement de la Commune	20 %	10 000.00 €	
Coût total de l'opération	**100 %**	**50 000.00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- Accepte que Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, sollicite les financements nécessaires à la réalisation des travaux, y compris en déposant des dossiers de demandes de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme
La secrétaire de séance,
Josiane CHARRIER

Le Maire
Christian HORELLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Transmis au représentant de l'Etat